

DATE DE PUBLICATION : 8 mars 2023

Le directeur départemental dans la Vienne

Délégation de signature donnée par le directeur départemental dans la Vienne au chef du service des Particuliers à la succursale de Poitiers

Vu la délégation de signature donnée par M. Hervé GONSARD, directeur général des Services à l'économie et du Réseau, à M. Denis LAURETOU, directeur régional en Nouvelle-Aquitaine, le 1er mars 2023.

Vu la délégation de signature donnée par M. Denis LAURETOU, directeur régional en Nouvelle-Aquitaine, à M. Patrick SAULNIER, directeur départemental dans la Vienne, le 1er mars 2023.

Délégation permanente est donnée à M. Philippe DESTERMES, Chef du service des Particuliers à la succursale de Poitiers et, en cas d'absence ou d'empêchement à Mme Gwenaëlle GENSE, adjointe au chef du département des Particuliers à la succursale de Poitiers à l'effet de signer, dans le respect des textes réglementaires en vigueur, tout document de nature à engager la Banque, relatif à l'exercice des activités de la succursale de Poitiers.

Fait à Poitiers,
Le 1^{er} mars 2023

Patrick SAULNIER
Directeur départemental - Vienne